



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization

Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

World Heritage Patrimoine mondial

37 COM

Distribution limited / limitée

Paris, 3 May / 3 mai 2013

Original: Français

UNITED NATIONS EDUCATIONAL,
SCIENTIFIC AND CULTURAL ORGANIZATION
ORGANISATION DES NATIONS UNIES
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

CONVENTION CONCERNING THE PROTECTION OF THE WORLD
CULTURAL AND NATURAL HERITAGE

CONVENTION CONCERNANT LA PROTECTION DU PATRIMOINE
MONDIAL, CULTUREL ET NATUREL

WORLD HERITAGE COMMITTEE / COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL

Thirty-seventh session / Trente-septième session

Phnom Penh, Cambodia / Phnom Penh, Cambodge
16-27 June 2013 / 16-27 juin 2013

Item 7 of the Provisional Agenda: State of conservation of properties inscribed on the World Heritage List and/or on the List of World Heritage in Danger.

Point 7 de l'Ordre du jour provisoire: Etat de conservation de biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial et/ou sur la Liste du patrimoine mondial en péril

MISSION REPORT / RAPPORT DE MISSION

Royal Palaces of Abomey (Benin) (C 323 bis)
Palais Royaux d'Abomey (Bénin) (C 323 bis)

3-7 Décembre 2012

This mission report should be read in conjunction with Document:
Ce rapport de mission doit être lu conjointement avec le document suivant:

WHC-13/37.COM/7B.Add



International Council on
Monuments and Sites

Conseil International
des Monuments et des Sites



Palais Royaux d'ABOMEY

(Bénin)

C.323 bis
(iii) & (iv)



RAPPORT DE SUIVI RÉACTIF SUR L'ÉTAT DE CONSERVATION

Du 03 au 07 Décembre 2012

Table des Matières

Remerciements	4
I. Introduction	14
II. État de Conservation et de Gestion du Bien.....	19
De l'Amélioration de l'état de conservation du site :.....	19
De La gestion du bien :	24
De la gestion des Travaux de Restauration Conservation :	27
De L'identification et la mise en valeur du bien :.....	28
De La gestion des Catastrophes et des Risques :.....	30
De la Mise en œuvre du Plan de Conservation, de Gestion et de Mise en valeur du bien - cycle 2007- 2011 :.....	31
De l'État de Conservation du Bien suite à l'incendie de janvier 2012 :	33
De l'impact de l'Incendie du Palais Houégbadja sur la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien :	33
DE LA POLITIQUE DE RECONSTRUCTION DES PALAIS :	35
III. Recommandations et Orientations.....	36
La Politique de Reconstruction des Palais :	36
Le Nouveau Plan de Conservation Gestion et de Mise en Valeur du bien :	37
La Gestion Administrative et Financière du bien :	38
La Gestion des Travaux de Restauration et de Conservation :.....	40
La Mise à jour de l'Inventaire des Composantes du bien :	40
L'identification et la Promotion du bien :.....	41
La Concertation entre les Différentes Parties prenantes à la Gestion du bien :	43
Annexes	44
Objectifs de la mission & Méthodologie de travail :.....	44
Composition de la mission :.....	45
Examen de l'État de Conservation du bien par le Comité du patrimoine mondial et son Bureau :.....	46
Rapport sur le bien et Différent Programme mis en Œuvre :	47

Programme de la mission :48

Liste des Personnes Rencontrées :49



Place Singbodji KPASSATIN

Remerciements

Nous remercions les autorités du Bénin, particulièrement :

- Le Gouvernement du Bénin,
- La Délégation Permanente du Bénin auprès de l'UNESCO,
- La Commission nationale béninoise pour l'UNESCO,
- Le Ministère de l'Alphabétisation, de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme,
- La Direction du Patrimoine Culturel,
- Le Service des Monuments et Sites,
- Le Site des Palais Royaux d'Abomey,
- La Municipalité de d'Abomey,
- La Mairie d'Abomey,
- Les Autorités Royales d'Abomey,
- Le Conseil de Gestion du Palais,
- Le Bureau de Tourisme d'Abomey,
- La population d'Abomey

Nous exprimons toute notre gratitude à l'ICCROM, au Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO et à l'ICOMOS, pour la mise à notre disposition de toutes les informations utiles à une meilleure compréhension du site, et aussi pour la totale confiance que ces institutions ont placée en nous. Le succès de notre mission a pu être obtenu grâce à l'engagement sans failles des personnalités suivantes :

- Monsieur Latifou HOKPO, Directeur du Cabinet du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, l'Artisanat et du Tourisme,
- Monsieur Casimir DEGBEY, Directeur Général des Fonds de développement du Patrimoine Culturel,
- Monsieur Richard SOGAN, Directeur National du Patrimoine Culturel,
- Monsieur Calixte BIAH, Chef de Service, Promotion des musées et d'activités éducatives, Direction Nationale du Patrimoine Culturel,
- Monsieur Aimé GONÇALVES, Architecte du Patrimoine, Président d'ICOMOS – Bénin et Consultant de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel,
- Monsieur Dorothé MIZHOUN spécialiste en restauration du Patrimoine,
- Monsieur Urbain HADONOU, Gestionnaire du Site des Palais Royaux d'Abomey,

- Les familles royales,
- Représentant du Bureau du tourisme à Abomey,
- Le Comité de gestion du site Palais royaux d'Abomey,
- Les Dadassi du quartier Dossoémé,
- Monsieur Dah Langanfin GLEGLE, responsable de quartier Dossémé,
- Personnel du site (guides, sécurité, entretien, boutique, accueil),
- Monsieur Baba KEITA, Directeur, Ecole du patrimoine africain (EPA)

Enfin, que tous ceux qui, de loin ou de près, ont contribué à rendre notre mission agréable, soient ici humblement remerciés.

**Ali OULD SIDI (ICCRUM) – Sébastien DIALLO (ICOMOS) –
Karalyn MONTEIL (Centre du patrimoine mondial)**



Le site des Palais Royaux d'Abomey est situé à Abomey en République du Bénin¹, les palais Royaux d'Abomey, fondés par le Roi Houégbadja (1650-1680), symbolise d'une part la grandeur et la puissance du royaume du Danxomé ou Dahomey (1620-1900) disparu avec la pénétration coloniale et, d'autre part, la continuité et le caractère centralisé du pouvoir dans le Dahomey. Le site des Palais Royaux d'Abomey est formé d'un ensemble de dix (10) palais construits les uns à côté des autres, ou superposés parfois, suivant la succession au trône. Ainsi dans ces palais régnèrent, les uns après les autres, une dynastie de douze (12) Rois sur le royaume du Dahomey.

Le site couvre une superficie de 47 ha environs, et est constitué de deux sites distincts séparés par une voie principale : le site initial retenu par le fondateur le Roi Houégbadja sur lequel s'est poursuivi la construction de neuf autres palais ; et le site du palais du Roi Agadja son premier successeur. Chaque site était, jadis, entouré, par une imposante muraille en terre.

Le bien « Les Palais Royaux d'Abomey » a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial à la neuvième session du comité, tenue du 2 au 6 décembre 1985 à Paris (France). Il a été inscrit sous le N° C323 bis au titre des critères (iii) et (iv). Suite aux menaces qui pesaient sur son authenticité et son intégrité, le bien a été aussitôt inscrit, à la même session, sur la Liste du patrimoine mondial en péril. Le Comité du patrimoine mondial, [après avoir apprécié les progrès accomplis dans la conservation du bien, grâce aux efforts conjugués de l'État parti, des partenaires bilatéraux et multilatéraux], par décision **31 COM 7A. 14** adoptée à sa 31e session (Christchurch, 2007), a décidé de retirer le bien « les Palais Royaux d'Abomey de la Liste du patrimoine mondial en péril. Le Comité du patrimoine mondial, par la décision **35 COM 8E** prise lors de sa 35e session (Paris, 2011), a adopté la Déclaration rétrospective la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien.

¹ Abomey est à 135 km environ au nord de la ville de Cotonou – Capitale économique.

Le présent rapport de mission conjointe de suivi réactif sur l'état de conservation du bien « les Palais Royaux d'Abomey » fait suite à la décision **36 COM 7B**, prise lors de la 36^e session du Comité du patrimoine mondial (Saint Petersburg, 2012). Son objectif est de d'évaluer l'état de conservation du bien et d'aider à la définition :

- d'axes d'élaboration d'une politique de reconstruction,
- d'un plan détaillé de reconstruction des bâtiments endommagés par les incendies,
- d'un plan de gestion des risques de catastrophes et de
- d'un plan de gestion mis à jour

La mission conjointe de suivi-réactif: -ICCRROM, - Centre du patrimoine mondial - ICOMOS, en collaboration avec les autorités Béninoises a été effectuée du 03 au 07 décembre 2012. Ces dates ont été déterminées en liaison avec les autorités du Bénin. La mission était composée pour :

- le Centre du patrimoine mondial de Madame Karalyn Monteil,
- l'ICCRROM de l'expert Monsieur Ali Ould Sidi,
- l'ICOMOS de l'expert Monsieur Sébastien DIALLO.
- Benin : La mission a été entreprise avec la participation des personnalités suivantes du Ministère de la Culture entre autre
 - Monsieur Latifou HOKPO, Directeur du Cabinet du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, l'Artisanat et du Tourisme,
 - Monsieur Casimir Degbey, Directeur Général des fonds du développement du patrimoine culturel,
 - Monsieur Richard SOGAN, Directeur National du Patrimoine Culturel,
 - Monsieur Calixte BIAH, de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel,
 - Monsieur Urbain Hadonou, gestionnaire du site des Palais Royaux d'Abomey.

Constats et recommandations

La visite de toutes les composantes du site et les différentes séances de travail, avec les principales parties prenantes impliquées dans la gestion et la conservation du bien, a permis à la mission de faire les constats et les recommandations qui suivent :

La Politique de Reconstruction des Palais :

La mission constate que l'État partie rencontre un certain nombre de difficultés dans l'élaboration de ce document de Politique de Reconstruction. La mission constate aussi que l'élaboration de la politique de reconstruction s'impose aujourd'hui comme une nécessité de sauvegarde, des différentes composantes du bien. Fermés, faute d'activités, donc peu ventilés et moins inspectés, les matériaux constitutifs des palais, terre et bois et paille, deviennent très vulnérables à l'action de leurs agents pathogènes.

La mission pense que, le concept de la politique de reconstruction ne doit pas être comprise et conçue comme, une ré-fonctionnalisation des palais ou des composantes, mais comme un mode de mise en valeur des palais ou des composantes significatives à travers la pratique d'activité socioculturelle compatible à leurs spécificités. D'une autre manière il s'agit d'ouvrir les palais ou les composantes significatives à des activités socioculturelles compatibles aux différentes spécificités du bien.

La mission suggère de ne pas limiter la politique de reconstruction au seul palais, mais de l'élargir à la composante significative. Cet élargissement permet de prendre en compte les problèmes de mise en valeur des autres composantes du bien.

La mission recommande que :

- 1) **les études et les réflexions de l'élaboration de la politique de reconstruction prennent en compte certaines caractéristiques spécifiques du bien, entre autre son statut de ;**
 - **patrimoine National,**
 - **domaine Royale encore vivante dans la tradition,**
 - **Domaine public, c'est-à-dire accessible au public,**
 - **Bien du Patrimoine mondial.**
- 2) **la politique de reconstruction, devant être conforme à la vision et aux objectifs du Plan de gestion et de conservation du bien, et vu l'élaboration très prochaine d'un nouveau plan de gestion et de conservation du bien, que les études et les réflexions de l'élaboration du plan de reconstruction soient menées dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan de gestion et de conservation du bien.**

Le Nouveau Plan de Conservation de Gestion et de Mise en Valeur du bien :

La mission constate que le bien vient de connaître deux cycles de mise en œuvre d'un Plan de Gestion et de conservation sans résultat satisfaisant ; L'essentiel des difficultés et des problèmes rencontrés sur le site, durant le second cycle du plan 2007-2011, auraient pu être évités ou trouver une solution appropriée dans le cadre de la bonne mise en œuvre de ce document de planification particulièrement s'il avait fait l'objet d'évaluation régulière comme prévu.

La mission, vue toutes les spécificités du bien, les Palais Royaux d'Abomey ; bien vivant et objet d'enjeux socioculturels économiques et politiques très sensible ; recommande que :

L'État partie sollicite une assistance culturelle et technique, (par le biais d'un expert consultant) pour l'aider, en collaboration avec ses experts, à :

- a) **Faire l'évaluation globale, spécifique et, comparative de la mise en œuvre des deux cycles de mise en œuvre du plan de gestion et de conservation ;**
- b) **Déterminer et formuler pour le nouveau plan de gestion, une nouvelle vision appropriée et en adéquation avec son nouveau cycle de vie, orienté sur sa valorisation et sa promotion dans le court moyen et long terme ;**
- c) **Élaborer une politique de reconstruction des palais ou de toutes autres composantes significatives du bien et l'insérer dans ce nouveau document de planification stratégique ;**
- d) **Intégrer, le concept de la démarche qualité, de la gestion des risques et de l'environnement dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de ce nouveau plan de gestion et de conservation du bien.**

La Gestion Administrative et Financière du bien :

Sur le plan administratif :

L'administration chargée de la gestion du bien, « le comité de gestion » de par :

- son statut de service déconcentré de l'État disposant d'une certaine autonomie mais placé sous la tutelle de la Direction du Patrimoine,
- Le statut mixte de son personnel fonctionnaire, contractuel et journalier et,
- La spécificité de la mission qui lui est confiée (administration d'un bien du Patrimoine mondial),

semble se soustraire aux règles et procédures de l'administration Publique.

Pour éviter que cette situation ne porte encore préjudice au bien, la mission recommande :

- i) **Un audit de la structure administrative chargé de la gestion du bien « le comité de gestion » par l'État partie et le Centre du Patrimoine mondial ;**
- ii) **L'élaboration d'un manuel de procédure administrative et comptable adapté à toutes les spécificités de cette administration.**

En plus du comité de gestion, la structure administrative, le bien dispose d'un conseil de gestion regroupant, les différentes parties prenantes concernées par le devenir du bien. Ce conseil de gestion constitue en soi, un cadre idéal de concertation entre ces différentes parties prenantes du bien. La mission constate cependant que cet organe, indispensable pour la sauvegarde et la conservation du bien, ne fonctionne pas avec satisfaction.

A cet effet la mission recommande :

- iii) **De renforcer les attributions du conseil de gestion de manière à lui donner toute l'autorité nécessaire pour superviser le fonctionnement du comité de gestion, négocier et coordonner des accords de partenariat concernant le bien, mobiliser et gérer des fonds.**
- iv) **Dans ce cadre l'État partie, à travers la coopération entre site du patrimoine mondial pourrait s'inspirer de l'expérience d'autre Pays, comme par exemple l'expérience Malgache de la gestion de bien du Patrimoine mondial.**

Sur le plan des ressources financières :

La mission :

- constate que les recettes générées sur le site compte tenu de l'état actuel de gestion et de mise en valeur du bien ne seront pas suffisantes pour faire face aux travaux de conservations préventives et curatives de l'ensemble des composantes actuellement sauvegardées.
- souligne que le manque de ressources suffisantes pour entreprendre les travaux de conservations courantes à l'échelle du bien constitue aujourd'hui une menace en soi pour la préservation et la conservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien.

A cet effet la mission « **Attire toutes l'attentions de l'État partie et du Centre du patrimoine mondial sur l'urgence qu'il ya de trouver une solution pérenne à ce problème de financement des travaux, de préservations et de conservation des différentes composantes du bien. »**

La Gestion des Travaux de Restauration et de Conservation :

La mission regrette de n'avoir trouvé sur le site, de documentations relatives aux différents travaux de restauration et de conservation.

La mission rappelle toute l'utilité de la documentation dans un processus de restauration. Cette documentation est la seule ressource permettant d'authentifier une composante patrimoniale, et de faire le suivi, l'évaluation et l'efficacité des interventions que cette composante a reçues.

Elle recommande que « **Toutes interventions sur les composantes du bien soient systématiquement fondées sur une approche méthodologique ; établissement de l'état des lieux, -documentation sur l'état des lieux, recherche documentaire, - justification de l'intervention, - projet et description de l'intervention, - approbation du projet, -réalisation et documentation de la réalisation. »**

La Mise à jour de l'Inventaire des Composantes du bien :

Inscrit sur la liste du patrimoine mondial depuis 1985, plusieurs paramètres du bien ont été précisés ou réactualisés. Les composantes significatives du bien, inventoriées en 1984 et mises à jour en 1995, ces composantes, depuis plus d'un quart de siècle n'ont fait l'objet d'aucune étude détaillée d'actualisation. Avec la sortie du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril, la mission pense qu'il est opportun de faire le point de l'état de conservation des 184 composantes significatives inventoriées du bien.

La mission recommande à cet effet que « **soit dressé, par l'État partie, le Centre du patrimoine mondial avec le soutien des organisations consultatives, un état des lieux détaillé, cartographié, et documenté des 184 composantes significatives du bien. L'état des lieux précisera pour les composantes ayant fait l'objet d'actions de sauvegarde ou de conservation la situation de la documentation disponible et justificatif de ces différentes interventions. »**

L'Identification et la Promotion du bien :

De l'identification :

Le bien les Palais Royaux d'Abomey, jadis mis en valeur à travers l'activité muséographique, aujourd'hui le bien du Patrimoine mondial qu'il est, à toutes les difficultés pour se démarquer de cette activité.

La mission constate, par contre que l'essentiel des collections exposées par le musée historique d'Abomey font partie du mobilier des Palais Royaux. Ce mobilier pouvant être assimilé à une composante du bien, la mission en conséquence recommande :

- a) **Que la collection exposée par le Musée Historique d'Abomey soit restitué au bien les Palais Royaux d'Abomey, qui par ce fait sera chargé de sa gérance ;**
- b) **De fermer l'offre culturelle du musée historique d'Abomey au sein du bien et le remplacer par « La visite des Palais Royaux d'Abomey ». Dans ce concept il s'agira de mettre en place un circuit de visite qui aura son entrée au niveau du Honnua du Palais du Roi Houégbadja, qui se poursuivra à travers certaines composantes significatives comme dossemé, pour enfin terminer dans le Palais Gbéhanzin, en passant par l'aire muséal actuel, la place Singbodji, et la cour des amazones. Ce parcours peut être jalonné de multiples expositions thématiques.**

Dans cette vision, le mobilier actuellement exposé par le musée historique peut rester à sa place actuelle ou être réparti entre les différentes aires royales. L'espace destiné aux artisans et aux objets de souvenir restera à sa place et servira d'espace de détente.

De la promotion : *Exemple de la Maîtrise d'une menace du site en atout.* »

Historiquement les incendies, qui sévissent sur le site des Palais Royaux d'Abomey pendant les saisons sèches, sont dus à plusieurs causes dont, entre autre, les activités de chasse aux rats organisées par des enfants de même groupe d'âge. Cette chasse à but communautaire est aussi une tradition et une pratique traditionnelle encore vivante, entreprise par des jeunes en vue de renforcer la cohésion sociale et de perpétuer des pratiques culturelles.

En organisant, orientant et adaptant les modes et les techniques de cette chasse aux spécificités du site, elle peut devenir un atout majeur pour la promotion du site, la protection et la perpétuation des pratiques culturelle.

Pour ce faire la mission recommande au comité de gestion du bien de :

- i. **mener une étude sur les techniques ancestrales de chasse aux rats afin de retenir celles appropriées au contexte spécifique du site,**
- ii. **d'instituer au cours de l'année une ou des périodes de chasse dans le site**
- iii. **d'organiser et encadrer au cours de ces périodes, des chasses collectives pratiquées exclusivement par des jeunes de même groupe d'âge.**
- iv. **Mettre à profil ces périodes de chasse pour sensibiliser et former les jeunes sur les enjeux du bien.**

La Concertation entre les différentes Parties prenantes à la Gestion du bien :

La mission a remarqué au cours de son passage que le site fait l'objet d'une multitude de projet et d'intervention de la part de différents partenaires, par ci par la et avec parfois une volonté affichée de visibilité des actions faites par chaque partenaire. La mission salue et remercie toutes ces bonnes initiatives et actions en cours présentement sur le site. Elle constate, par contre, avec regret un manque de concertation et de coordination entre ces différents partenaires et surtout un manque d'implication du comité de gestion et le conseil de gestion dans la formulation et l'élaboration de ces projets et initiatives.

Dans le souci de la mise en œuvre efficace du plan de gestion la mission recommande :

1. **Une forte implication du comité de gestion et le conseil de gestion, dans la formulation et l'élaboration des projets et actions concernant le bien.**
2. **Dans ce cadre le conseil de gestion qui constitue un cadre idéal de concertation entre les différentes parties prenantes à la gestion du bien doit disposer d'une certaine autorité pour, négocier, approuver, coordonner et, suivre les accords de partenariat avec les différents partenaires.**

I. Introduction

Présentation

Situé à Abomey en République du Bénin², les palais Royaux d'Abomey, fondés par le Roi Houégbadja (1650-1680), symbolise, d'une part la grandeur et la puissance du royaume du Danxomé ou Dahomey (1620-1900) disparu avec la pénétration coloniale et, d'autre part, la continuité et le caractère centralisé du pouvoir dans le Dahomey. Le site des Palais Royaux d'Abomey couvre une superficie de 47 ha environs. Il est constitué de deux sites distincts séparés par une voie urbaine :

- le site initial retenu par le fondateur le Roi Houégbadja sur lequel s'est poursuivie la construction de neuf autres palais et,
- le site du palais du Roi Agadja son premier successeur.

Chaque site était, jadis, entouré, par une imposante muraille en terre. Le site des Palais Royaux d'Abomey est formé d'un ensemble de dix (10) palais construits les uns à côté des autres, ou superposés parfois, suivant la succession au trône. Ainsi dans ces palais régnèrent, les uns après les autres, une dynastie de douze (12) Rois sur le royaume du Dahomey. De l'analyse des différentes composantes constitutive du site, il apparaît que tous les palais suivent une même structuration spatiale qui se présente comme suite :

- une Place destinée au public, du côté de l'entrée principale,
- un Honnuwa, premier édifice de contrôle d'accès entre la place publique et la cour extérieure du palais. C'est un bâtiment de forme rectangulaire couvert et une façade avec portiques donnant sur la place,
- la Cour extérieure du Palais. Elle contient généralement les éléments suivants : - la case des étrangers (Djonoxo), - la case de la prêtresse du roi (Tassinoxo), - la case des conciliabules (Légédéxo),
- Un logodo, deuxième édifice de contrôle d'accès donnant sur la cour proprement du palais,
- La cour du Palais. Dans cette cour se trouve (l'adjalala), l'édifice principal du palais, dans lequel le roi tient son conseil et reçoit ses hôtes. Cet édifice est décoré de bas-reliefs au motif du roi. On trouve aussi dans cette cour après le décès du roi le temple abritant l'esprit du roi (Djéxo),

² Abomey est à 135 km environ au nord de la ville de Cotonou – Capitale économique.

- Une cour attenante à la cour principale contenant la tombe symbolique du roi (Adoxo) et la tombe des quarante et une (41) épouses du roi qui l'accompagnent dans l'au-delà,
- Éventuellement une cour privée du roi (Honme).

Cet ensemble architectural fait de terre, de bois et de paille est très impressionnant et singulier en son genre d'où son inscription en 1985 sur la Liste du patrimoine mondial.

Inscription sur la Liste du patrimoine mondial :

Le bien « Les Palais Royaux d'Abomey » a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial à la neuvième session du comité, tenue du 2 au 6 décembre 1985 à Paris (France). Il a été inscrit sous le N° C323 bis au titre des critères (iii) et (iv).

Suite aux menaces qui pesaient sur son authenticité et son intégrité à savoir :

- La détérioration avancées des ses composantes suite à la tornade de 1984,
- Les travaux de restauration entrepris sans le respect de l'authenticité des matériaux, des volumes et des couleurs.

Le bien a été aussitôt inscrit, à la même session, sur la Liste du patrimoine mondial en péril.

Déclaration Rétrospectives de la Valeur Universelle Exceptionnelle et Critères d'Inscriptions :

Brève synthèse

*Les palais royaux d'Abomey sont le témoin matériel essentiel du Royaume du Dahomey qui se développa à partir du milieu du XVIIe siècle selon le précepte énoncé par son fondateur, Houegbadja, « **que le royaume soit toujours fait plus grand** ». Sous les douze rois qui se succédèrent de 1625 à 1900, ce royaume s'affirma comme l'un des plus puissants de la côte occidentale de l'Afrique. Le site des palais royaux d'Abomey couvre une superficie de 47 ha et est constitué d'un ensemble de dix palais dont certains sont construits les uns à coté des autres et d'autres superposés, suivant la succession au trône. Ces palais obéissent aux principes liés à la culture Aja-Fon et constituent non seulement le centre de décision du royaume, mais aussi le centre d'élaboration des techniques artisanales et le dépôt des trésors du royaume. Le site comprend deux parties puisque le palais du roi Akaba est séparé de celui de son père Houegbadjapar une des voies principales de la ville et quelques zones d'habitations.*

Ces deux zones sont encloses de murs d'enceinte en bauge partiellement conservés. Les palais présentent des constantes organisationnelles car chacun est entouré de murailles et s'articule autour de trois cours (extérieure, intérieure, privée). L'utilisation de matériaux traditionnels et de bas reliefs polychromes sont des caractéristiques architecturales importantes.

Aujourd'hui, les palais ne sont plus habités, mais ceux du roi Ghézo et du roi Glèlè abritent le musée historique d'Abomey qui illustre l'histoire du royaume et sa symbolique à travers une volonté d'indépendance, de résistance et de lutte contre l'occupation coloniale.

Critère (iii) : *Les palais royaux d'Abomey constituent un ensemble monumental de très grande valeur historique et culturelle en raison des conditions qui ont présidé à leur érection et des événements qu'ils ont abrités. Ils représentent l'expression vivante d'une culture et d'un pouvoir organisé, marque du passé glorieux des rois qui ont régné sur le Royaume du Dahomey de 1620 à 1900.*

Critère (iv) : *Organisés sous forme d'une succession de cours très hiérarchisées, l'accès de l'une à l'autre étant assuré par des portails bâtis à cheval sur les murs d'enceinte principaux, les palais royaux d'Abomey constituent un ensemble architectural unique. Ces structures fortifiées complexes illustrent l'ingéniosité développée par le pouvoir royal, à partir du milieu du XVIIe siècle, pour se conformer au précepte énoncé par le fondateur du royaume Houegbadja « que le royaume soit toujours fait plus grand ».*

Intégrité

Un inventaire réalisé en 1995 avec l'appui du Centre du patrimoine mondial a permis de repérer et de cartographier 184 composantes. De la même manière, la superficie du bien a été réactualisée passant de 44 à 47 ha et ses limites protégées par une zone tampon clairement définie. Aujourd'hui, plus de la moitié de ces composantes ont été restaurées conformément aux normes de conservation reconnues et avec l'appui de l'UNESCO, de certains partenaires, de l'État béninois, sans oublier les familles royales.

Authenticité

L'authenticité du site repose sur la continuité de fonction des palais. La célébration plus ou moins régulière des cérémonies traditionnelles et l'organisation de travaux de remise en état des bâtiments réalisés à l'occasion de manifestations particulières, dans le respect du savoir-faire traditionnel, renforcent le caractère d'authenticité du site. Par ailleurs, certains éléments tels les Djexo (case qui abrite l'esprit du roi), Adoxo (tombe du roi) et autres lieux sacrés ont toujours fait l'objet d'attention particulière en ce qui concerne le respect des matériaux traditionnels. La terre de barre, l'eau, le bois, la paille et les techniques traditionnelles de construction demeurent des repères de toute intervention devant permettre une bonne transmission de cet héritage aux générations montantes. Au total, nombres d'initiatives ont été prises dans une perspective dynamique et avec la logique d'une continuité de la tradition.

Éléments requis en matière de protection et de gestion

L'adoption et la promulgation de la loi n°2007-20 du 23 août 2007 portant protection du patrimoine culturel et du patrimoine naturel à caractère culturel en République du Bénin, ainsi que l'arrêté portant règlement d'urbanisme de la zone tampon du site classé par la Mairie d'Abomey en 2006, offrent un cadre sécurisé de protection du bien. En outre, le site des palais royaux d'Abomey comporte toujours des espaces sacrés qui font l'objet de respect par les familles royales et les populations. L'organisation des cérémonies de rituels en constitue encore des formes particulières d'une sauvegarde appropriée.

La gestion administrative, technique et participative du site est réglementée par arrêtés du Ministre en charge de la culture. Outre l'existence d'une structure technique de gestion quotidienne dirigée par le Gestionnaire du Site, un Conseil de Gestion impliquant toutes les parties prenantes (mairie, populations, familles royales, spécialistes du patrimoine, État).

Les Menaces sur l'Intégrité et l'Authenticité à l'Inscription du bien sur la Liste du patrimoine mondial en péril :

A son inscription le bien comprenait 184 composantes réparties sur une superficie estimée à 40 ha. Les différentes composantes répertoriées sur un document graphique étaient dans un état de conservation assez diversifié, partant des traces d'ouvrage au sol à des édifices fonctionnels plus ou moins bien entretenus (partie abritant le musée historique).

*La surface du site, en 1995 fut réactualisée à 44 ha. Suite à la décision **28 COM 15 A.14** du comité, 4-b demandant à l'État parti d'effectuer une nouvelle délimitation du bien et de préciser clairement la zone tampon visant à protéger son intégrité, la surface du bien, en 2006, a été ramenée à 47 ha 60a 25ca exactement.*

*Le Comité du patrimoine mondial, [après avoir apprécié les progrès accomplis dans la conservation du bien, grâce aux efforts conjugués de l'État parti, des partenaires bilatéraux et multilatéraux], par décision **31 COM 7A. 14** adoptée à sa 31^{ième} session (Christchurch, 2007), a décidé de retirer le bien « les Palais Royaux d'Abomey de la liste du patrimoine mondial en péril.*

La Sorti du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril ;

Le bien les « Palais Royaux d'Abomey » à son retrait de la liste du patrimoine en péril disposait :

- D'un cadre législatif et réglementaire national approprié protégeant le patrimoine culturel en général et en particulier le bien,
- Des limites redéfinies complétées par une zone tampon protégeant son intégrité,
- Des 50% de ses composantes significatives sauvegardées,
- D'une structure de gestion, du personnel qualifié et d'équipement approprié et
- D'un plan actualisé de Conservation, de gestion et de mise en valeur pour la période 2007-2011

Justification de la mission :

La décision **36 COM 7B.40**, prise lors de la 36e session du Comité du patrimoine mondial (Saint Petersburg, 2012), a demandé à l'État partie du Bénin d'inviter aux Palais Royaux d'Abomey, une mission de suivi réactif conjointe ICCROM-Centre du patrimoine mondial-ICOMOS afin d'évaluer l'état de conservation du bien et d'aider à la définition :

- d'axes d'élaboration d'une politique de reconstruction,
- d'un plan détaillé de reconstruction des bâtiments endommagés par les incendies,
- d'un plan de gestion des risques de catastrophes et
- d'un plan de gestion mis à jour.

II. État de Conservation et de Gestion du Bien

De l'Amélioration de l'état de conservation du site :

L'état actuel de conservation du site, en termes de stabilisation des composantes du bien, s'est encore amélioré depuis l'évaluation de 2007 où le bien fut sorti de la Liste de patrimoine mondial en péril. De 2007 à 2012 il a été réalisé :

- la totalité de la muraille encerclant l'aire royale d'Akaba et la sauvegarde de certaines composantes significatives de cette aire,
- 200 ml environ de muraille au droit de l'aire royale d'Houébadja, avec la sauvegarde d'une dizaine de composantes significatives et,
- La réalisation du Honuwa du palais d'Agadja, avec une portion indicative de la muraille.

Ces réalisations ajoutées aux murailles encerclant l'aire royale de Gbéhanzin et celles existant autour de l'aire muséale Permettent :

- d'identifier clairement le site des palais royaux au sein de l'agglomération urbaine d'Abomey, et en conséquence protègent le site contre toutes tentations d'annexions ou de convoitises de la part de ses riverains.
- grâce à la sauvegarde des composantes significatives dans les différentes aires royales, une lisibilité et visibilité suffisantes ; - de la constance dans la structuration spatiale de ces palais, - du prestige et de la grandeur de ce chef d'œuvre architectural. Cette grandeur montre aussi l'ingéniosité, le savoir faire et l'engagement du peuple au service de ses souverains.

La superficie stabilisée estimée en 2007 à plus de 50 %, (aire royale de Gbéhanzin et l'aire muséale), atteint aujourd'hui les 85% à peu près. La mission a remarqué que, (parallèlement aux dispositions prises pour sauvegarder le maximum de composantes significatives), le bien fait aussi l'objet de réflexion ou de projet d'amélioration et de sécurisation du cadre de vie de certaine de ses composantes. Parmi ces initiatives la mission note :

- i. le projet d'amélioration des conditions de vie des femmes incarnant l'esprit des Roi et interné dans le quartier « Dossémé ». Ce projet initié par la coopération décentralisée avec la Mairie d'Albi, comprend trois volets :

- un premier volet portant sur la restauration des composantes significatives du couvent – sécurisation de l’ensemble du quartier, - restauration de l’entrée, des temples et des différents quartiers ou sont logés les femmes,
- un deuxième volet portant sur l’amélioration du confort du cadre de vie avec le branchement du couvent au réseau urbain d’électricité et d’adduction d’eau et enfin,
- le troisième volet consistant à générer et consolider, à travers un mécanisme d’épargne collectif (tontine), un revenu pour ces femmes internées.



Vue de Dossèmè

- ii. le projet d’éclairage public de la place Singbodji et la cour des amazones. Ce projet, initié aussi par la coopération décentralisée avec la Mairie d’Albi, vise selon ses initiateurs à intégrer le réseau d’éclairage public au site, et cela à travers :
 - l’enfouissement du réseau de distribution aérien d’électricité et d’alimentation des lampadaires et,
 - le remplacement des lampadaires existants, (utilisés pour l’éclairage des voiries), par des lampadaires de type urbain plus esthétiques et mieux intégrés au paysage.
- iii. le projet de réalisation d’un réseau d’incendie au sein du site principal, à travers l’installation des bouches d’incendies.



Gaine pour Éclairage



Bouche d’incendie

Face à cette augmentation de la surface stabilisée, du nombre croissant des composantes sauvegardées et des nouvelles initiatives tendant à améliorer le cadre de vie du bien, la mission constate avec préoccupation :

❖ **Une dégradation progressive des composantes initialement sauvegardées ;**

Les composantes du bien situées dans la partie abritant le musée, qui étaient auparavant les mieux conservées et celles situées dans l'aire royale de Gbéhanzin, récemment restaurées, présentent en plusieurs endroits, des signes de corrosion et de détérioration des matériaux entrant dans leurs structures. Cette dégradation est aussi visible sur plusieurs panneaux signalétiques ; illustrations illisibles, supports détériorés, etc.

Or ces zones se trouvent aujourd'hui être les plus fréquentées, donc constituent par ce fait, être la vitrine des palais Royaux et l'image que le visiteur retient et emporte avec lui.



Panneau signalétique



Djéxo du Roi Gbéhanzin



adjalala du Roi Ghezo
(Rouille de la toiture)



Aire Muséale Diverses Dégradations

❖ **Un manque de mise en valeur des aires et composantes nouvellement sauvegardées ;**

Que ça soit au niveau de l'aire royale : d'Akaba, entièrement sécurisée par ses murailles protectrices, d'Houégbadja, dont certaines composantes significatives ont été sauvegardées, d'Agadja, dont le Honuwa a été reconstruit et enfin, de l'aire royale d'Agoli Agbo, dont une bonne partie des composantes significatives sont aussi sauvegardées. Toutes ces aires et composantes nouvellement sauvegardées, faute d'activités, sont abandonnées à elles-mêmes et fermées de surcroît.

Cette situation, de non valorisation des nouvelles composantes sauvegardées, est très dommageable pour la conservation de ces mêmes composantes à court, moyen et long terme. Elle peut d'une part accélérer la dégradation de ces ouvrages (par manque de supervisions régulières), et d'autre part augmenter les risques d'incendies.

La mission souligne que l'actuel Plan de conservation et de gestion 2007-2011, dans son plan d'action avait retenu des activités muséographiques complémentaires dans certaines composantes nouvellement sauvegardées. Ainsi il était prévu de tenir dans l'aire royale d'Akaba, une exposition sur le rôle de la femme dans le royaume dans l'Adjalala, et une exposition de poterie dans la cour. Une autre exposition dont la thématique n'avait pas été précisée était aussi prévue dans l'aire royale d'Houégbadja.

Enfin la mission constate que l'élaboration de la politique de reconstruction s'impose aujourd'hui comme une nécessité de sauvegarde, des différentes composantes du bien.

❖ **Un manque d'entretien du site ;**

Le Plan de Conservation et de Gestion du site, pour la période 2007 – 2011, préconisait dans son plan d'action, un nettoyage complet et régulier de l'ensemble du site deux fois par an. Les périodes retenues pour cet entretien régulier étaient le mois de juin et d'octobre.

La mission a trouvé que le site, mis à part la partie abritant le musée, était envahi par des hautes herbes à tel point qu'il devenait, en tant que tel, une réelle source d'insécurité et de nuisance (abris des bandits, des reptiles, etc.), pour ses riverains, et voire pour la ville entière.

Cette situation affecte fortement la conservation des différentes composantes du site, surtout quand on sait que les hautes herbes et les feux de brousses qu'elles génèrent constituent une des menaces majeures du site.



❖ **L'agression de la zone tampon ;**

Comme on pouvait s'y attendre, les abords du site, suite à son statut de bien du Patrimoine mondial, feront de plus en plus l'objet de convoitises et de sollicitations diverses, d'où la nécessité d'établir une zone tampon, réglementant le mode d'occupation et d'aménagement des espaces contenus dans cette zone.

Malgré la mise en application des dispositions et procédures réglementaires instituées par la zone tampon, la mission a constaté deux cas majeurs de violation de ces mesures et dispositions ; Le premier cas concerne la construction d'un nouvel immeuble de plusieurs étages dans les abords immédiats du domaine royal de Gbèhanzin. Le deuxième cas se situe dans les environs du Honnuwa reconstruit du palais d'Agadja et donne directement sur les vestiges de la muraille de ceinture du site. Ce cas porte sur le choix des coloris utilisés dans le traitement des façades. Les coloris utilisés sont assez vif et non intégrés au paysage du site et de son environnement. La mission trouve que :

- ces deux cas de non conformités sont assez représentatifs des différents types de menaces susceptibles de se reproduire dans la Zone Tampon et,
- ce nombre est suffisant pour sonner l'alerte et attirer l'attention de l'ensemble des parties prenantes à la gestion sur la nécessité qu'il y a d'être vigilant, anticipatif et rigoureux dans la mise en application des mesures et procédure instituées dans le cadre de la gestion de la Zone Tampon.



Immeuble en construction vue depuis le Palais de Gbéhanzin



Buvette au abord du site

De La gestion du bien :

Le Site des Palais Royaux d'Abomey est doté d'une personnalité morale. Il est géré par un comité de gestion, fonctionnant à l'image d'un service déconcentré de l'État, placé sous la tutelle de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel. Le comité de gestion est administré par un gestionnaire-conservateur de site et dispose d'un organigramme précisant les relations fonctionnelles³.

En plus du comité de gestion le site dispose d'un Conseil de Gestion, présidé par le Ministre en charge de la Culture et du Patrimoine. Le Conseil de Gestion regroupe les principales parties prenantes du bien.

La mission, dans le cadre de la gestion administrative, financière et du personnel, a fait les constats suivants :

❖ Sur le plan des ressources humaines ;

Le personnel disponible sur le site, au nombre de dix neuf (19), est très insuffisant pour faire face à l'ampleur des activités nécessaires à la bonne conservation et à la sauvegarde des 47 ha du bien.

Les dix neuf agents, sont constitués de quatre (04) fonctionnaires et quinze (15) contractuels pris en charge sur les recettes du musée. Sur ces dix neuf agents, quatre (04) agents seulement sont chargés des travaux de sauvegarde préventive et curative.

³ Voir Plan de Gestion et de Conservation du Bien 2007-2011- page 31

La mission⁴ du gestionnaire du site qui est de coordonner les activités des deux départements clés du site, le département chargé de la conservation du bien et celui de la muséographie. Faute de nomination à la tête de ces départements, le gestionnaire se trouve être également gestionnaire des activités relevant de ces deux départements. D'où son inefficacité et son manque de performance.

A cette insuffisance du personnel, s'ajoute le manque de personnel qualifié, (techniciens et ouvriers qualifiés) pour la gestion des activités de conservation et de sauvegarde. Ceux auparavant formés sont soit à la retraite, décédés ou affectés à d'autres postes en dehors du site. Une estimation sommaire effectuée par la mission avec l'équipe de gestion a dégagé une trentaine d'agents environ repartis comme suite : - Pour le gardiennage jour et nuit, une dizaine d'agents, - pour les activités d'inspection préventives et curatives, une quinzaine d'ouvriers qualifiés, - pour les activités de restaurations des structures, des bas-reliefs et des couvertures.

Ce personnel estimé ne prend pas en compte le personnel d'encadrement, d'administration et d'animation du musée.

❖ **Sur le plan administratif ;**

Au niveau du Comité de gestion :

La nomination courant février 2011 d'un nouveau gestionnaire à la tête du comité de gestion du bien a engendré une crise administrative majeure. Faute de passation administrative entre le nouveau et l'ancien gestionnaire l'essentiel de la mémoire administrative du bien se trouve être indisponible sur le site. Cette situation, déplorable, crée un vide administratif et documentaire dont les conséquences sont désastreuses pour le devenir et la bonne gestion du bien.

Au niveau du Conseil de Gestion :

Le Conseil de Gestion, qui constitue le cadre de concertation entre les principales parties prenantes à la gestion, à la sauvegarde et à la conservation du bien, ne s'est pas régulièrement réuni depuis 2011. Sur les trois sessions annuelles prévues, le Conseil de Gestion ne s'est réuni qu'une seule fois en 2011 et deux fois en 2012 en mars et novembre.

⁴ Conformément à l'Organigramme fourni dans le Plan de Gestion 2007-2011

❖ **Sur le plan financier ;**

Les ressources générées de l'activité muséographique, (les droits d'entrées essentiellement), déjà insuffisantes pour faire face aux travaux de conservation préventives et curatives de l'aire muséale, sont insignifiantes pour faire face, aux travaux nécessaires, pour la sauvegarde et la conservation de l'ensemble des composantes actuellement sauvegardées.

Une brève analyse des états comptables montre qu'une bonne partie de cette recette générée sur le site est consacrée aux charges salariales du personnel contractuel directement embauché sur le site.

L'apport actuel de l'État, à travers des fonds spéciaux d'investissement, a eu un impact très considérable sur l'accroissement des composantes sauvegardées du bien. Mais le problème récurrent, de la conservation préventive et curative du bien, faute de ressources suffisantes, devient de plus en plus préoccupant.

Une solution urgente et pérenne et à l'échelle du site, doit être trouvée pour éviter, dans un avenir très proche, toutes détériorations de Valeur Universelle Exceptionnelle.

❖ **Sur le plan des équipements ;**

Dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du centre du patrimoine mondial, visant à sortir le bien de la Liste du patrimoine mondial en péril, l'État partie le Bénin a doté le site d'un certain nombre d'équipements : matériel bureautiques et informatiques, motos, débroussailleuses, charrettes, groupe électrogène, etc. L'essentiel de ce matériel, aujourd'hui, amorti (les motos et débroussailleuses) ou endommagé (matériel informatique, groupe électrogène), est donc incapable de faire face aux différents travaux nécessaires pour le débroussaillage-nettoyage du bien ou son administration.

De la gestion des Travaux de Restauration Conservation :

De la dernière mission de suivi réactif en 2007 à la présente, le bien a fait l'objet d'intenses activités de restauration et de conservation grâce au soutien de l'État partie, des partenaires bilatéraux, multilatéraux et de la coopération décentralisée. Ces activités ont permis de sauvegarder plusieurs composantes essentielles du bien, d'augmenter considérablement la surface stabilisée et de donner une claire lisibilité et visibilité du bien au sein de l'agglomération urbaine d'Abomey.

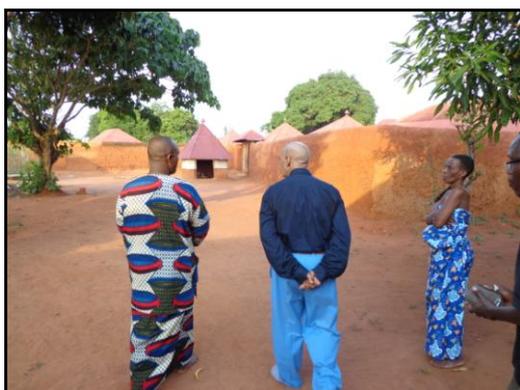
La mission regrette de n'avoir trouvé sur le site, de documentations relatives à ces différents travaux de restauration et de conservation. Ni la documentation préalable, ni les documents approuvés pour exécution, ni les documents confirmant la conformité des ouvrages par rapport aux projets.

La mission rappelle toute l'utilité de la documentation dans un processus de restauration. Cette documentation est la seule ressource permettant d'authentifier une composante patrimoniale, et de faire le suivi, l'évaluation et l'efficacité des interventions que cette composante a reçues.

La mission rappelle et insiste sur les conséquences des interventions, non documentées, entreprises au grès événements, et qui finissent par porter préjudices aux conditions d'intégrité d'authenticité du bien.



Autel de Dossèmè en 2007



Autel de Dossèmè en 2012 après travaux

Honnuwa du Palais d'Houégbadja



en 2007



en 2012 après Restauration

De L'identification et la mise en valeur du bien :

L'identification du bien en tant qu'entité singulière disposant de potentialités à mettre en valeur souffre :

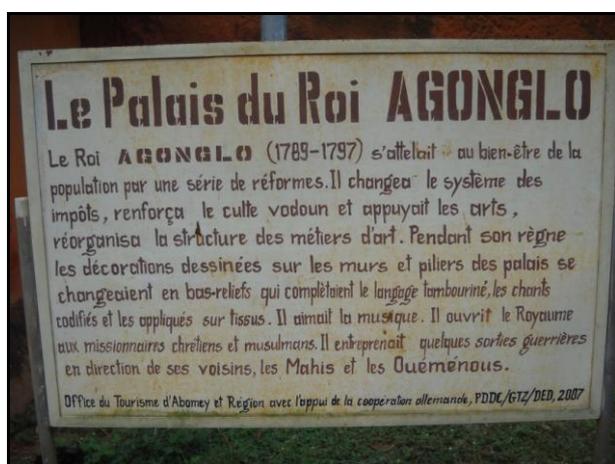
- De la prédominance du concept de musée au détriment de celui du bien du patrimoine mondial,
- du manque de concertation entre les différentes parties prenantes pour ce qui concerne sa mise en valeur et sa promotion.

Cette prédominance du concept de musée avait déjà été dénoncée dans le rapport de la mission de suivi réactif de 2004 et avait même fait l'objet de recommandations.



La mission constate avec regret que :

- cette situation persiste toujours,
- les panneaux signalétiques mis en causes en 2004 n'ont pas été corrigés ni remplacés,
- qu'il n'existe toujours pas de réflexion ou d'initiative structurée améliorant l'identification du bien en tant qu'entité autonome et mettant en valeur ses multiples potentialités.
- Cette situation s'est aggravée par un placardage, en plusieurs endroits du bien, de panneaux à vocation signalétique, renseignant sur l'historique de certaines composantes du bien. Ces panneaux par défaut d'intégration au site (tailles, formes, lieux d'implantation, contenu, etc.) portent atteinte à la lisibilité et l'esthétique du site. Ces panneaux mettent plus l'accent sur la visibilité de leurs bailleurs de fonds que de donner des informations sur le bien. Enfin sur aucun de ces panneaux ne figurent le sigle du Patrimoine mondial.



- Une intrusion de la municipalité dans le contrôle d'accès du musée par les étrangers. L'accès des étrangers au musée donc au site est subordonné maintenant au paiement de deux tickets distincts vendus séparément par deux structures différentes :
- le site qui vend un ticket d'entrée de 1500 Frs CFA et la municipalité d'Abomey qui réclame une taxe touristique de 1000 Frs CFA.
- Faute de pouvoir rencontrer le responsable chargé de cette taxe, la mission ne dispose d'aucune information sur l'usage faite de ces fonds au niveau de la mairie d'Abomey.

De La gestion des Catastrophes et des Risques :

L'État partie n'a pas encore élaboré un plan de gestion des catastrophes et des risques.⁵ Grâce au programme du fond du patrimoine mondial africain (AWHF), la mise en œuvre des recommandations du Plan d'Action 2012-2017 pour l'Afrique, développé dans le cadre du Deuxième Cycle du Rapport Périodique pour la région Afrique, un atelier de formation en gestion des catastrophes et des risques est programmé aux Palais Royaux d'Abomey pour le mois de mars 2013.

L'État partie souhaite mettre cet atelier à contribution pour réaliser le plan de gestion des risques su bien.

La mission trouve que cet atelier est effectivement nécessaire pour initier les gestionnaires du bien à l'élaboration d'un plan de gestion des risques et des catastrophes. Mais il n'apportera aucune réponse à la demande du comité de fournir le plan de gestion des risques et des catastrophes.

⁵ Demandé par le Comité du patrimoine mondial lors de sa 34eme session

De la Mise en œuvre du Plan de Conservation, de Gestion et de Mise en valeur du bien - cycle 2007- 2011 :

Le plan de Conservation et de gestion qui arrive a terme a été élaboré à la suite de l'évaluation du plan de conservation 1999-2005. Le bien n'est donc pas à sa première expérience de mise en œuvre d'un plan de conservation et de gestion.

L'évaluation de ce premier document de planification et de gestion avait montré :

- Un manque de suivi dans la mise en application de ce document. En effet ce document était arrivé à terme sans avoir fait l'objet d'aucune évaluation à mi-parcours,
- Que les 2/3 environs des activités projetées n'avaient pas apporté la satisfaction souhaitée. Parmi les raisons de cette situation constatée étaient citées principalement l'insuffisance des ressources humaines, matérielles et financière.

L'actuel Plan de Conservation et de gestion 2007-2012 avait essentiellement comme but, nous citons, d'être « un instrument permettant d'assurer la cohérence des actions menées sur et autour du site pour garantir la conservation de ses valeurs exceptionnelles, tangibles et intangibles, tout en contribuant au développement social et économique de la ville » .

Pour ce faire il s'était fixé quatre (04) objectifs généraux :

1. Poursuivre et formaliser les acquis en matière de bonnes pratiques de conservation et de gestion afin de pérenniser les bases solides mises en place ces dernières années ;
2. Renforcer les capacités d'intervention pour permettre, à terme de couvrir effectivement les besoins d'entretien régulier et de services aux visiteurs sur l'ensemble du site ;
3. Améliorer la connaissance des aspects tangibles et intangibles du site ainsi que les méthodes et procédés d'intervention ;
4. Poursuivre l'amélioration progressive de l'état de conservation du site et des services offerts (en visant la durabilité des investissements réalisés et un processus de développement génératif).

Avec l'équipe de gestion la mission a brièvement parcouru ce document afin d'avoir une idée globale sur sa mise en œuvre à travers les actions qui ont été réalisées avec satisfaction. De cette évaluation sommaire il ressort que ce document de gestion comme le précédent, n'a fait l'objet, au cours de son cycle, d'aucune évaluation, ni à mi-parcours, ni en fin de cycle. Le tableau ci-joint donne l'appréciation de ce plan de gestion.

Tableau d'Évaluation des Actions du Plan de Conservation

Objectifs Spécifiques	Nombre d'Actions Prévues	Actions Réalisées avec Satisfaction	Actions non Réalisées ou non Satisfaites	Note de Satisfaction des actions	Note de Satisfaction des objectifs
Objectifs Généraux I					
Gestion, Suivi, Evaluation	10	2	8	20%	
Entretien et Réparation préventives	8	3	5	38%	24%
Formalisation des procédures	7	1	6	14%	
Objectifs Généraux II					
Personnel et Moyen Technique	3	0	3	0%	
Revenu Financier	8	0	8	0%	0%
Promotion	6	0	6	0%	
Objectifs Généraux III					
Recherche Fondamentale	10	0	10	0%	
Recherche appliquée	4	0	4	0%	5%
Formation	5	1	4	20%	
Objectifs Généraux IV					
Remise en Fonction du Bloc Administratif	3	2	1	67%	
Amélioration progressive du Site	9	6	3	67%	47%
Visite du Site	11	1	10	9%	
Animation Education	7	5	2	71%	

De l'examen de ce tableau, la mission remarque que seul l'objectif IV, parmi les quatre autres objectifs généraux, atteint un niveau de satisfaction proche de la moyenne.

Cela veut dire, d'une autre manière que les ¾ des objectifs généraux de l'actuel Plan de Conservation et Gestion et de Mise en valeur du bien n'ont pas atteint la satisfaction souhaitée.

Parmi les raisons expliquant cette situation la mission pense que, le manque de suivi dans la mise en œuvre de ce document en est pour une grande part. Une évaluation à mi-parcours en 2008 ou 2009 aurait attiré l'attention des différentes parties prenantes sur les problèmes et dangers, qui aujourd'hui menacent ou compromettent la bonne conservation et sauvegarde du bien.

De l'État de Conservation du Bien suite à l'incendie de janvier 2012 :

Le bien les Palais Royaux d'Abomey - en trois années d'écart 2009 et 2012, et au cours du même mois, le mois de janvier - a connu des incendies qui ont détérioré certaines de ses composantes majeures.

L'incendie de l'année 2009 a touché les espaces en friche du site et une partie de la zone muséographique ; la partie où se trouvent les tombes des Rois AGONGLO et GUEZO ainsi que les tombes de leurs 41 épouses, soient six composantes. L'espace muséographique touché par cet incendie, à peine 4% de la surface totale, est certes faible mais les composantes dégradées, à cet effet, sont très significatives et relèvent du domaine sacré. L'incendie de 2012, par contre a concerné essentiellement le palais Houégbadja. Sur les dix (10) composantes nouvellement sauvegardées de ce palais sept ont été détériorées par l'incendie, soit les 65% environ des composantes sauvegardées en 2009.

Le bien, au passage de la mission en décembre 2012, ne présentait plus les traces de l'incendie de 2009. Les ouvrages détériorés en effet ont été restaurés par l'État au cours de la même année 2009. Mais les traces de l'incendie de janvier 2012 sont encore présentes.

Selon nos interlocuteurs, les causes des incendies de 2009 et 2012 seraient dues à un feu initié éventuellement par les chasseurs de rats. Les causes de celles de 2012 auraient pu être d'origine criminelle. En dehors des causes que les services compétents de la sécurité sont entrain de déterminer avec exactitudes, la mission constate que l'état d'entretien général du site, particulièrement des abords immédiats des composantes, a joué un rôle primordial dans la propagation des flammes et donc dans l'aggravation des conséquences de ces incendies. La mission peut déduire ici que l'entretien du site et des abords immédiats des composantes est d'un grand apport pour la maîtrise et la gestion des éventuels incendies qui peuvent se produire sur le site.

De l'impact de l'Incendie du Palais Houégbadja sur la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien :

Sur les 184 composantes inventoriées du bien, les composantes relevant du domaine royal d'Houégbadja représente 14 % des 184 composantes soit 26 composantes au total. Parmi les 26 composantes, deux composantes ont fait l'objet de restauration maladroite en parpaing de ciment ; l'édifice donnant sur la tombe et la tombe d'Houégbadja.

Les travaux de sauvegarde de 2009 ont porté sur une dizaine de composantes et 200m environ de murailles. La mission constate, après rapprochement avec la liste des 184 composantes inventoriées du bien, que six de ces composantes sauvegardées ; - la case de la grande tante (taxions), - le logodo, case des agents secrets ou gardien du palais et, - les trois cases de libation des taxinon ne figurent pas sur cette liste de base. Par rapport à la liste d'inventaire de base sept composantes ont été sauvegardé en 2009 soit 26% des composantes attribué au palais Houébadja et 4% environ de l'ensemble des composantes du bien.

Quatre composantes sur ces sept ont été détériorés par l'incendie soit 2% du total des composantes, et 60% des composantes sauvegardées de l'aire royale.

En termes d'impact sur les composantes du bien, la mission observe que le nombre de composantes détériorées par l'incendie est très faible par rapport au total des composantes du bien et du nombre total de composantes actuellement sauvegardé. Elle peut donc affirmer avec certitude que l'impact de cet incendie n'affecte pas la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien, mais affecte sérieusement la lisibilité, la visibilité voire l'authenticité et l'intégrité de l'aire royale d'Houébadja.



1



2



3

1. Place à l'entrée du Palais, - 2. Cour extérieure du Palais, - 3. Cour du Palais (vue vers le logodo)
Zone affecté par l'incendie

DE LA POLITIQUE DE RECONSTRUCTION DES PALAIS :

Demandée à l'État partie par la décision 32COM7B, 45 du comité, la politique de reconstruction, dont il est question, est un document traduisant la vision des hautes autorités de Bénin sur certain aspect de la mise en valeur des différentes composantes du bien, à travers des activités appropriées, rentable, permettant de raffermir l'identité du bien et de lui assurer une certaine autonomie financière.

La mission constate que document n'est pas encore élaboré par l'État partie. Les hautes autorités de la Direction du Patrimoine Culturelle ont assuré la mission de leur volonté de fournir dans les meilleurs délais ce document au Centre du patrimoine mondial.

Des différents entretiens effectués avec les différentes parties prenantes, il ressort une certaine difficulté de ne pouvoir envisager pour la mise en valeur des différentes composantes autres activités que l'activité muséographique. Il faut souligner que cette activité muséographique compte tenue de sa maîtrise et sa vulgarisation au Bénin présente un certes beaucoup d'avantage, mais le contexte socio culturel du bien n'est pas très approprié pour rentabiliser plusieurs expositions à la fois.

La mission pense que le concept de la politique de reconstruction ne doit pas être comprise et conçue comme, une ré-fonctionnalisation des palais ou des composantes significatives du bien, mais comme un mode de mise en valeur des palais ou des composantes significatives à travers la pratique d'activité socio-culturelle compatible à leurs spécificités. D'une autre manière il s'agit d'ouvrir les palais ou les composantes significatives à des activités socioculturelles compatibles aux différentes spécificités du bien.

Il ne s'agira donc pas de déterminer une activité par composantes, mais de dégager une panoplie d'activité, susceptible d'être menée dans ces composantes. Ces activités doivent être compatibles aux spécificités du bien et, au contexte socioculturel et économique de la région.

D'une autre manière, la politique de reconstruction des composantes significatives devra permettre, la mise en valeur du bien à travers, l'intégration appropriée des composantes du bien au contexte socioculturel et économique et vis versa.

La Mission trouve qu'il ne faut pas limiter la politique de reconstruction à la seule entité palais, mais de l'élargir à la composante significative. Cet élargissement permet de prendre en compte les problèmes de mise en valeurs de ces autres composantes du bien.

III. Recommandations et Orientations

La Politique de Reconstruction des Palais :

La mission ; après entretien avec les différentes parties prenantes à la gestion du et examen de la gestion du bien ; constate que l'État partie rencontre un certain nombre de difficultés dans l'élaboration de ce document de Politique de Reconstruction. Parmi ces difficultés, la mission note :

- Le manque de référence, c'est-à-dire le manque d'un d'exemple de bien du patrimoine mondial, géré et mis en valeur dans le paysage culturel du Bénin⁶,
- La prédominance de l'activité muséographique, bien structurée et rentable, par rapport au concept de bien du Patrimoine mondial en gestation. D'où toute la difficulté, pour les différentes partie prenante à la gestion du bien, d'envisager autre activité que l'activité muséographique, pour la mise en valeur du bien.

La mission constate aussi que l'élaboration de la politique de reconstruction s'impose aujourd'hui comme une nécessité de sauvegarde, des différentes composantes du bien. Fermés, faute d'activités, donc peu ventiler et moins inspecter, les matériaux constitutifs des palais, terre et bois et paille, deviennent très vulnérables à l'action de leurs agents pathogènes.

La mission pense que, le concept de la politique de reconstruction ne doit pas être comprise et conçue comme, une ré-fonctionnalisation des palais ou des composantes, mais comme un mode de mise en valeur des palais ou des composantes significatives à travers la pratique d'activité socioculturelle compatible à leurs spécificités. D'une autre manière il s'agit d'ouvrir les palais ou les composantes significatives à des activités socioculturelles compatibles aux différentes spécificités du bien.

La Mission suggère de ne pas limiter la politique de reconstruction au seul palais, mais de l'élargir à la composante significative. Cet élargissement permet de prendre en compte les problèmes de mise en valeurs des autres composantes du bien.

⁶ Le site des palais Royaux est le premier bien culturel du Patrimoine mondial au Bénin

La mission recommande que :

1. **les études et les réflexions de l'élaboration de la politique de reconstruction prennent en compte certaines caractéristiques spécifiques du bien, entre autre son statut de :**
 - **patrimoine National,**
 - **domaine Royale encore vivante dans la tradition,**
 - **Domaine public, c'est-à-dire accessible au public,**
 - **Bien du Patrimoine mondial.**
2. **la politique de reconstruction, devant être conforme à la vision et aux objectifs du Plan de gestion et de conservation du bien, et vu l'élaboration très prochaine d'un nouveau plan de gestion et de conservation du bien, que les études et les réflexions de l'élaboration du plan de reconstruction soient menées dans le cadre de l'élaboration du nouveau plan de gestion et de conservation du bien.**

Le Nouveau Plan de Conservation Gestion et de Mise en Valeur du bien :

Inscrit sur la liste du Patrimoine mondial en péril de 1985 à 2007, soit plus d'une vingtaine d'année, la sortie du bien de cette liste en 2007, marque pour ce bien, le début d'un nouveau cycle développement. A cet effet, s'il était question auparavant de sauvegarder la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien en déperdition, avec la sortie du bien de la Liste du patrimoine mondiale en péril, les nouvelles visions et actions à l'endroit de ce bien devraient être axées, en plus de la conservation de sa Valeur Universelle Exceptionnelle, sur sa promotion et sa mise en valeur à court, moyen et long terme.

La mission constate que :

- le bien vient de connaître deux cycles de mise en œuvre d'un Plan de Gestion et de conservation sans résultat satisfaisant ;
- L'essentiel des difficultés et des problèmes rencontrés sur le site, durant le second cycle du plan 2007-2011, auraient pu être évités ou trouver une solution appropriée dans le cadre de la bonne mise en œuvre de ce document de planification particulièrement s'il avait fait l'objet d'évaluation régulière comme prévu.

Cette insatisfaction peut supposer :

- une difficulté d'accès, d'appropriation ou de partage du contenu de ce document ou,
- une inadéquation de cet outil de gestion par rapport au contexte socioéconomique et culturel particulier du Bien.

La mission, vue toutes les spécificités du bien, les Palais Royaux d'Abomey ; bien vivant et objet d'enjeux socioculturels économiques et politiques très sensible ; recommande que :

L'État partie sollicite une assistance culturelle et technique, (par le biais d'un expert consultant) pour l'aider en collaboration avec ses experts à :

- a. **Faire le bilan global, spécifique et, comparatif de la mise en œuvre des deux cycles de mise en œuvre du plan de gestion et de conservation ;**
- b. **Déterminer et formuler pour le nouveau plan de gestion, une nouvelle vision appropriée et en adéquation avec son nouveau cycle de vie, orienté sur sa valorisation et sa promotion dans le court moyen et long terme ;**
- c. **Élaborer une politique de reconstruction des palais ou de toutes autres composantes significatives du bien et l'insérer dans ce nouveau document de planification stratégique ;**
- d. **Intégrer, le concept de la démarche qualité, de la gestion des risques et de l'environnement dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de ce nouveau plan de gestion et de conservation du bien.**

La Gestion Administrative et Financière du bien :

Sur le plan administratif :

L'administration chargée de la gestion du bien, « le comité de gestion » de par :

- son statut de service déconcentré de l'État disposant d'une certaine autonomie mais placé sous la tutelle de la Direction du Patrimoine,
- Le statut mixte de son personnel fonctionnaire, contractuel et journalier et,
- La spécificité de la mission qui lui est confiée (administration d'un bien du Patrimoine mondial),

semble se soustraire aux règles et procédures de l'administration Publique.

Pour éviter que cette situation ne porte encore préjudice au bien, la mission recommande :

- i) **Un audit de la structure administrative chargé de la gestion du bien « le comité de gestion » par l'État partie et le Centre du Patrimoine mondial ;**
- ii) **L'élaboration d'un manuel de procédure administrative et comptable adapté à toutes les spécificités de cette administration.**

En plus du comité de gestion, la structure administrative, le bien dispose d'un conseil de gestion regroupant, les différentes parties prenantes concernées par le devenir du bien. Ce conseil de gestion de par sa composition et son présidium constitue en soi, un cadre idéal de concertation entre ces différentes parties prenantes du bien. La mission constate cependant que cet organe, indispensable pour la sauvegarde et la conservation du bien, ne fonctionne pas avec satisfaction. A cet effet la mission recommande :

- iii) **De renforcer les attributions du conseil de gestion de manière à lui donner toute l'autorité nécessaire pour superviser le fonctionnement du comité de gestion, négocier et coordonner des accords de partenariat concernant le bien, mobiliser et gérer des fonds.**
- iv) **Dans ce cadre l'État parti, à travers la coopération entre site du patrimoine mondial pourrait s'inspirer de l'expérience d'autre Pays, comme par exemple l'expérience Malgache de la gestion de bien du Patrimoine mondial.**

Sur le plan des ressources financières :

La mission :

- constate que les recettes générées sur le site compte tenu de l'état actuel de gestion et de mise en valeur du bien ne seront pas suffisantes pour faire face aux travaux de conservations préventives et curatives de l'ensemble des composantes actuellement sauvegardées.
- souligne que le manque de ressources suffisantes pour entreprendre les travaux de conservations courantes à l'échelle du bien constitue aujourd'hui une menace en soi pour la préservation et la conservation de la Valeur Universelle Exceptionnelle du bien.

A cet effet la mission « **Attire toutes l'attentions de l'État partie et du Centre du patrimoine mondial sur l'urgence qu'il ya de trouver une solution pérenne à ce problème de financement des travaux, de préservations et de conservation des différentes composantes du bien.** »

La Gestion des Travaux de Restauration et de Conservation :

La mission regrette de n'avoir trouvé sur le site, de documentations relatives aux différents travaux de restauration et de conservation. Ni la documentation préalable, ni les documents approuvés pour exécution, ni les documents confirmant la conformité des ouvrages par rapport aux projets.

La mission rappelle toute l'utilité de la documentation dans un processus de restauration. Cette documentation est la seule ressource permettant d'authentifier une composante patrimoniale, et de faire le suivi, l'évaluation et l'efficacité des interventions que cette composante a reçues.

Elle recommande que : « **Toutes interventions sur les composantes du bien soient systématiquement fondées sur une approche méthodologique ; établissement de l'état des lieux, -documentation sur l'état des lieux, Recherche documentaire, - justification de l'intervention, -Projet et description de l'intervention, - approbation du projet, -réalisation et documentation de la réalisation.** »

La Mise à jour de l'Inventaire des Composantes du bien :

Inscrit sur la liste du patrimoine mondial depuis 1985, plusieurs paramètres du bien ont été précisés ou réactualisés comme : - ses limites, - sa surface qui est passée de 40 à 47ha, - la déclaration de sa Valeur Universelle Exceptionnelle, etc. Les composantes significatives du bien, inventoriées en 1984 et mises à jour en 1995, ces composantes, depuis plus d'un quart de siècle n'ont fait l'objet d'aucune étude détaillée d'actualisation.

Avec la sortie du bien de la Liste du patrimoine mondial en péril, la mission pense qu'il est opportun de faire le point sur l'état de conservation des 184 composantes significatives inventoriées du bien.

La mission recommande à cet effet que : **soit dressé, par l'État partie, le Centre du patrimoine mondial avec le soutien des organisations consultatives, un état des lieux détaillé, cartographié, et documenté des 184 composantes significatives du bien. L'état des lieux précisera pour les composantes ayant fait l'objet d'actions de sauvegarde ou de conservation la situation de la documentation disponible et justificatif de ces différentes interventions. »**

L'identification et la Promotion du bien :

De l'identification :

Le bien les Palais Royaux d'Abomey, jadis mis en valeur à travers l'activité muséographique, aujourd'hui le bien du Patrimoine mondial qu'il est, à toutes les difficultés pour se démarquer de cette activité.

Face à cette activité muséographique bien organisé et rentable, les actions envisagées par les précédentes missions, et celles entreprises par le comité de gestion, n'ont pas pu changer cette situation de prédominance du musée au détriment du bien du Patrimoine mondial.

La mission constate, par contre que l'essentiel des collections exposées par le musée historique d'Abomey fait partie du mobilier des Palais Royaux. Ce mobilier pouvant être assimilé à une composante du bien.

La mission en conséquence recommande :

- a) **Que la collection exposée par le Musée Historique d'Abomey soit restitué au bien les Palais Royaux d'Abomey, qui par ce fait sera chargé de sa gérance ;**
- b) **De fermer l'offre culturelle du musée historique d'Abomey au sein du bien et le remplacer par « La visite des Palais Royaux d'Abomey ». Dans ce concept il s'agira de mettre en place un circuit de visite qui aura son entrée au niveau du Honnua du Palais du Roi Houébadja, qui se poursuivra à travers certaines composantes significatives comme dossemé, pour enfin terminer dans le Palais Gbéhanzin, en passant par l'aire muséal actuel, la place Singbodji, et la cour des amazones. Ce parcours peut être jalonné de multiples expositions thématiques.**

Dans cette vision, le mobilier actuellement exposé par le musée historique peut rester à sa place actuelle ou être réparti entre les différentes aires royales. L'espace destiné aux artisans et aux objets de souvenir restera à sa place et servira d'espace de détente. Au cas où les hautes autorités de l'État partie souhaiteraient maintenir la structure muséographique « le Musée Historique » ce qui n'est pas à exclure elle devra être située en dehors du site du bien.

De la promotion :

« *Exemple de la Maîtrise d'une menace du site en atout.* »

Historiquement les incendies, qui sévissent sur le site des Palais Royaux d'Abomey pendant les saisons sèches, sont dus à plusieurs causes dont, entre autre, les activités de chasse aux rats organisées par des enfants de même groupe d'âge. Cette chasse à but communautaire est aussi une tradition et une pratique traditionnelle encore vivante, entreprise par des jeunes en vue de renforcer la cohésion sociale et de perpétuer des pratiques culturelles.

En organisant, orientant et adaptant les modes et les techniques de cette chasse aux spécificités du site, elle peut devenir un atout majeur pour le site dans le cadre protection, la perpétuation des pratiques culturelle et l'initiation et la formation des jeunes générations à ces pratiques ancestrales.

Pour ce faire la mission recommande au comité de gestion du bien de :

- i. **mener une étude sur les techniques ancestrales de chasse aux rats afin de retenir celles appropriées au contexte spécifique du site,**
- ii. **d'instituer au cours de l'année une ou des périodes de chasse dans le site**
- iii. **d'organiser et encadrer au cours de ces périodes, des chasses collectives pratiquées exclusivement par des jeunes de même groupe d'âge.**
- iv. **Mettre à profil ces périodes de chasse pour sensibiliser et former les jeunes sur les enjeux du bien.**

La Concertation entre les Différentes Parties prenantes à la Gestion du bien :

La mission a remarqué au cours de son passage que le site fait l'objet d'une multitude de projet et d'intervention de la part de différents partenaires, par ci par la et avec parois une volonté affichée de visibilité des actions faites par chaque partenaire. La mission salue et remercie toutes ces bonnes initiatives et actions en cours présentement sur le site. Elle constate, par contre, avec regret un manque de concertation et de coordination entre ces différents partenaires et surtout un manque d'implication du comité de gestion et le conseil de gestion dans la formulation et l'élaboration de ces projets et initiatives.

Dans le souci de la mise en œuvre efficace du plan de gestion la mission recommande :

- a. **Une forte implication du comité de gestion et le conseil de gestion, dans la formulation et l'élaboration des projets et actions concernant le bien.**
- b. **Dans ce cadre le conseil de gestion qui constitue un cadre idéal de concertation entre les différentes parties prenantes à la gestion du bien doit disposer d'une certaine autorité pour, négocier, approuver, coordonner et, suivre les accords de partenariat avec les différents partenaires.**

Objectifs de la mission & Méthodologie de travail :

Objectifs :

Conformément aux termes de référence, la mission avait pour objet de :

- a) Évaluer l'état de conservation du bien suite aux dommages causés par l'incendie de janvier 2012 au palais Houégbadja et son contexte, en termes d'impact sur les attributs de la valeur universelle exceptionnelle ;
- b) Orienter dans la définition des axes d'élaboration d'une politique de reconstruction ;
- c) Orienter dans l'élaboration d'un plan détaillé de reconstruction des bâtiments endommagés par les incendies ;
- d) Orienter le développement d'un plan de gestion des risques de catastrophes pour examen par le Centre du patrimoine mondial et les Organisations consultatives d'ici le 1er février 2013 ;
- e) Évaluer le progrès effectué dans la mise à jour du plan de gestion du site ;
- f) Faire le point avec les autorités sur la mise en œuvre de la décision du Comité du patrimoine mondial 34COM 7B.43 notamment les points 5, 6 et 7 concernant la stratégie de financement des activités de conservation l'achèvement des travaux de restauration; l'élaboration d'une stratégie du tourisme culturel, et la soumission en urgence d'un document de politique de reconstruction des palais, qui prenne en compte les objectifs du plan de gestion et de conservation 2007-2011 ;
- g) Préparer un rapport de mission qui sera examiné par le Comité du patrimoine mondial lors de la 37^e session au Cambodge en 2013.

Méthodologie de travail :

Afin de mener à bien sa mission, l'équipe a adopté une méthode de travail consistant en :

- La consultation de la documentation produite sur le site depuis 1985 ;
 - Rapport des états de conservation et décisions du Comité du patrimoine mondial,
 - Rapports d'activité de l'administration du site,
 - Rapports de mission techniques de différents experts internationaux.
- L'organisation de séances de travail avec les autorités chargées du patrimoine culturel ;
 - Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, l'Artisanat et du Tourisme,
 - Direction du patrimoine culturel
 - Conseil de gestion du site des « Palais Royaux d'Abomey »
 - Le gestionnaire du site des Palais Royaux d'Abomey
- L'inspection du site en vue d'analyser son état de conservation. Les rencontres avec l'ensemble des parties prenantes à la gestion du bien ; le personnel travaillant sur le site, les Familles Royales, les élus locaux à la Mairie d'Abomey et le Bureau du tourisme.

Composition de la mission :

La mission conjointe de suivi-réactif, ICCROM - Centre du patrimoine mondial - ICOMOS, en collaboration avec les autorités Béninoises a été effectuée du 03 au 07 décembre 2012. Ces dates ont été déterminées en liaison avec les autorités du Bénin. La mission était composée pour :

- le Centre du patrimoine mondial de Madame Karalyn MONTEIL,
- l'ICCROM de l'expert Monsieur Ali OULD SIDI,
- l'ICOMOS de l'expert Monsieur Sébastien DIALLO.

Au Bénin, la mission a été entreprise avec la participation des personnalités suivantes du Ministère de la Culture :

- Monsieur Latifou HOKPO, Directeur du Cabinet du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, l'Artisanat et du Tourisme,
- Monsieur Casimir DEGBEY, Directeur Général des fonds du développement du patrimoine culturel,
- Monsieur Richard SOGAN, Directeur National du Patrimoine Culturel,

- Monsieur Calixte BIAH, de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel,
- Monsieur Aimé Gonçalves, Architecte du Patrimoine, Consultant de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel,
- Monsieur Dorothé MIZHOUN spécialiste en restauration du Patrimoine,
- Monsieur Urbain Hadonou, gestionnaire du site des Palais Royaux d'Abomey.

Examen de l'État de Conservation du bien par le Comité du patrimoine mondial et son Bureau :

- Neuvième session du Comité
- Dix-huitième session du Comité et du Bureau,
- Dix-neuvième session du Comité,
- Vingtième session du Comité,
- Vingt-deuxième session du Comité,
- Vingt-septième session du Comité,
- Vingt-huitième session du Comité,
- Vingt-neuvième session du Comité,
- Trentième session du Comité,
- Trente unième session du Comité,
- Trente deuxième session du Comité,
- Trente quatrième session du Comité,
- Trente cinquième session du Comité,
- Trente sixième session du Comité.

Rapport sur le bien et Différent Programme mis en Œuvre :

Le bien « les Palais Royaux d'Abomey » a fait l'objet des missions d'études et de publications suivantes :

a. Avant son inscription sur la Liste du Patrimoine mondial en 1985 :

- 1964 et 1965, Mission UNESCO dirigée par Jean CABUS assisté de M Walter RUEGG architecte (copie non transmise)
- 1968, Mission UNESCO dirigée par Jacques CROZET
- 1977, Mission UNESCO dirigée par André STEVENS
- 1978 - 1979, Mission UNESCO dirigée par André STEVENS
- 1981, Mission Technique dirigée par Pierre Gautier - Delave
- 1985, Missions UNESCO dirigée par Robert L HAAS

b. Après son inscription sur la Liste du patrimoine mondial :

- 1988, Rapport Technique sur l'exécution du Projet de restauration de la salle des « assins » Ministère de la Culture du Bénin.
- 1994, Dossier de Présentation globale des travaux de restauration du site des royaux d'Abomey Direction du Patrimoine Culturel du Bénin.
- 1995-1997, Projet PREMA –Bénin II⁷,
 - Guide d'entretien des Palais Royaux
 - Circonstance et processus de dégradation des Palais Royaux d'Abomey
 - Fond documentaire de base en sept volumes thématiques (Document non consulté).
- 1997, La conservation du patrimoine bâti. Rapport du séminaire au Musée Historique d'Abomey Bénin du 12 au 15 mai 1997.
- 1997, Passé, présent et futur des Palais et sites Royaux d'Abomey – Actes de conférence. -Conférences internationales organisées par Getty Conservation Institute, ICCROM, et la Direction du Patrimoine Culturel du Bénin, Septembre 1997.
- 1998, Plan de conservation du site des Palais Royaux d'Abomey. Ministère de la Culture et de la Communication en collaboration avec CRATerre – EAG GAÏA et l'UNESCO, 1998.

⁷ Actes de Conférence – Passé, Présent et futur des Palais et Sites Royaux d'Abomey. Communication de Thierry Joffroy « Action des cinq dernières années : volet architecture du Projet PREMA – Benin II.

- 2002, Projet PREMA Bénin III, rapport final.
- 2004 :
 - Rapport Périodique, Direction du Patrimoine Culturel du Bénin.
 - Rapport général sur la restauration des « Palais Royaux d'Abomey » : Palais du roi Gbèhanzin, UNESCO-Japan Fund in Trust, avril 2004.
 - Rapport Suivi réactif sur l'état de conservation des « Palais Royaux d'Abomey » Centre du patrimoine mondial - ICOMOS, avril 2004.
 - Rapport mission de suivi de la décision 28 COM15A.14, Centre du patrimoine mondial- CRATerre-ENSAG-Getty Conservation Institute, février 2006.
- 2006, Rapport de mission, Abomey Project Evaluation Report – Leslie Rainer and Francesca Piqué.
- 2007 :
 - Rapport Suivi réactif du 19 -24 février 2007. Évaluation de la Mise en Œuvre du Plan d'action défini par le Comité Centre du patrimoine mondial ICOMOS.
 - Plan de Conservation, de gestion et de mise en valeur, 2007-2011
- 2010, Rapport Périodique, Direction du Patrimoine Culturel du Bénin.
- 2012, Rapport Périodique, Direction du Patrimoine Culturel du Bénin.

Programme de la mission :

- Dimanche, 02 décembre 2012
 - Arrivée de la mission à Cotonou
- Lundi, 03 décembre 2012
 - Rencontre avec le Directeur du Patrimoine Culturel ; départ sur Abomey
- Mardi, 04 décembre 2012
 - Séance de travail avec le Gestionnaire du site des Palais Royaux d'Abomey
- Mercredi, 05 décembre 2012
 - Visite du site des Palais Royaux d'Abomey et discussion avec le Conseil de Gestion du site des Palais Royaux d'Abomey
- Jeudi, 06 décembre 2012
 - Séance de travail avec le Gestionnaire du site des Palais Royaux d'Abomey ; départ sur Porto Novo ; rencontre avec l'EPA

- Vendredi, 07 décembre 2012
 - Retour à Cotonou, et
 - Rrestitution à la Direction du Patrimoine Culturel et le Cabinet du Ministère de la Culture, de l'Alphabétisation, de l'Artisanat et du Tourisme,
 - Retour des experts

Liste des Personnes Rencontrées :

- Monsieur Latifou HOKPO, Directeur du Cabinet du Ministre de la Culture, de l'Alphabétisation, l'Artisanat et du Tourisme,
- Monsieur Casimir DEGBEY, Directeur Général des Fonds de développement du Patrimoine Culturel,
- Monsieur Richard SOGAN, Directeur National du Patrimoine Culturel,
- Monsieur Calixte BIAH, Chef de Service, Promotion des musées et d'activités éducatives, Direction Nationale du Patrimoine Culturel,
- Monsieur Aimé GONÇALVES, Architecte du Patrimoine, Président d'ICOMOS – Bénin et Consultant de la Direction Nationale du Patrimoine Culturel,
- Monsieur Dorothé MIZHOUN spécialiste en restauration du Patrimoine,
- Monsieur Urbain HADONOU, Gestionnaire du Site des Palais Royaux d'Abomey,
- Les familles royales,
- Représentant du Bureau du tourisme à Abomey,
- Le Comité de gestion du site Palais royaux d'Abomey,
- Les Dadassi du quartier Dossoémé,
- Monsieur Dah Langanfin GLEGLE, responsable de quartier Dossémé,
- Personnel du site (guides, sécurité, entretien, boutique, accueil),
- Monsieur Baba KEITA, Directeur, Ecole du patrimoine africain (EPA),
- Monsieur Rodrigue KESSOU, Ecole du patrimoine africain
- Mademoiselle Pamela MCQUILKAN, African World Heritage Fund